

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 29 septembre 1950 29 septembre 1950

n° 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date de publication
29 septembre 1950

Date du numéro
1 octobre 1950

VISAS

Le Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, Délibérant conformément aux dispositions de l'article 46, alinéa 7, du décret du 9 novembre 10415, a adopté au cours de sa séance du 29 septembre 1950, la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'article 2, alinéa e), de la délibération du Conseil représentatif en date du 11 août 1988 .rendue exécutoire par arrêté n° 960 du 21 septembre 3948, est modifié comme suit : « c) D'édifier sur ladite parcelle, dans un délai qui ne dépassera pas trois ans, un immeuble à usage d'habitation... ». Le reste sans changement. Délibéré et adopté en séance du 29 septembre 1,950.

Le Secrétaire, C'AIUiETEÍŌ..Le Président, MAÍŦINE.